

À qui s'adresse la carte **ZOU ! Solidaire** ?

Pour faciliter les déplacements en train sur tout le territoire de la région et favoriser la réinsertion dans la vie active, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose **ZOU ! Solidaire** :

- aux allocataires du Pôle emploi indemnisés en dessous du SMIC,
- aux demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits,
- aux bénéficiaires du RSA,
- aux titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion,
- aux bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé,
- aux bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité,
- aux demandeurs d'asile indemnisés.

Pour obtenir **ZOU ! Solidaire**

Pour en bénéficier, vous devez résider dans l'une des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour en faire la demande, il vous suffit d'envoyer :

1. Un exemplaire de ce formulaire dûment rempli.
2. Une photographie d'identité récente (L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue) avec vos nom, prénom inscrits au dos. Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.
3. Les photocopies des pièces demandées au verso dans les rubriques de la colonne C2.

À l'adresse suivante:

Carte **ZOU ! Solidaire
EFFIA Synergies CS 20406
13591 Aix-en-Provence Cedex 3**

À réception de votre dossier, le service compétent établira votre carte et l'adressera à votre domicile dans un délai d'un mois.

Veillez à remplir correctement ce formulaire et à y joindre les pièces justificatives demandées.

Renouvellement de votre carte

Trois mois avant l'expiration de la validité de votre carte, vous pouvez en demander le renouvellement en procédant aux mêmes formalités (voir conditions d'obtention à l'intérieur du dépliant). En cas de perte, de vol ou de détérioration, des frais de duplicata seront appliqués.

➔ Réseau régional de Transport Provence-Alpes-Côte d'Azur



La carte **ZOU ! Solidaire** est valable sur les réseaux TER, LER et CP.

L'usage de cette carte est strictement réglementé. Elle est nominative et gratuite. Le non respect des conditions générales d'utilisation expose le titulaire à l'exclusion immédiate du dispositif (voir conditions de vente).

INFORMATIONS

Sur les sites internet :
regionpaca.fr, ter.paca

ou par téléphone :
0 800 511 833

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00,
appel gratuit depuis un fixe

VOTRE CARTE **ZOU ! SOLIDAIRE**



Comment obtenir
votre carte
ZOU ! Solidaire ?



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DEMANDE POUR OBTENIR **ZOU ! SOLIDAIRE****A - Etat civil à compléter**

Adresse principale
 Nom
 Prénom
 Date de naissance
 Bât, entrée, escalier
 Chez Mr ou Mme
 Résidence, lotissement
 Rue, bd, av, impasse, quartier

 Code postal
 Commune
 Téléphone
 Adresse mail

B - Photocopies des pièces justificatives à joindre

• Une pièce d'identité en cours de validité

☐ CNI ou ☐ Récépissé de dépôt
 ou ☐ Passeport

ou ☐ Permis de conduire

• Un justificatif de domicile

☐ Dernière quittance EDF / Téléphone
 ou ☐ Attestation d'hébergement sur papier libre

• Une photographie d'identité récente

L3.5 x H4.5 cm, de face et tête nue avec vos nom et prénom inscrits au dos.

Les photocopies en noir et blanc ou en couleur et les photos laser ou ayant déjà fait l'objet d'utilisation ou perforées, ne sont pas acceptées.

• Un justificatif suivant la rubrique C2

Attention, seuls les justificatifs des organismes situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont acceptés.

Les avantages de ZOU ! Solidaire

• **90% de réduction*** sur tous vos billets **TER / SNCF en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** (sauf TGV, Corail Téoz, Corail Lunéa et trains à accès limité), LER (Lignes Express Régionales) ainsi que des Chemins de fer de Provence (ligne Nice-Digne) organisés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• **Possibilité d'achat de carnets de 10 billets.**

• La carte est **gratuite et valable 1 an à partir de sa date d'émission.**

* Minimum de perception de 1.20€ par trajet ou par carnet de 10 billets. Prix au 31 décembre 2014.

C1 - Bénéficiaires	C2 - Pièces à fournir	C3 - Validité des pièces	C4 - Organisme
Vous êtes demandeur d'emploi et indemnisé(e) par le Pôle emploi ou par un organisme de la fonction publique + Vos indemnités mensuelles sont inférieures au montant net du SMIC	Avis de paiement ou notification d'admission ou attestation des périodes indemnisées délivrés par l'organisme ATTENTION : le montant net mensuel ou journalier doit figurer sur la notification ou l'attestation	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique
Vous êtes demandeur d'emploi et vous ne percevez plus vos indemnités pour perte d'emploi + Vous êtes non imposable sur le revenu	Dernière attestation des périodes indemnisées. + Avis de situation du mois en cours. + Dernier avis d'imposition	Seules les pièces de l'année en cours ou de l'année précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées.	Pôle emploi ou organisme de la fonction publique ou Trésor Public

Les autres demandeurs d'emploi non indemnisés ne peuvent pas bénéficier de ZOU ! Solidaire

+ Vous bénéficiez du RSA Le montant du RSA doit être inférieur au montant net du SMIC	Attestation d'admission ou notification de droits ou attestation de paiement délivrées par l'organisme + Pour les RSA couple, le nom des deux bénéficiaires doit figurer sur le document fourni	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales ou Mutuelle Sociale Agricole
Vous êtes salarié dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	Convention Etat / Employeur signée et tamponnée par l'employeur	En cours de validité	Employeur
Vous bénéficiez de l'Allocation Adulte Handicapé	Attestation de paiement	Seules les pièces des deux mois précédant la date de dépôt du dossier seront acceptées	Caisse d'Allocations Familiales
Vous bénéficiez de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité	Attestation de paiement de pension	Seules les pièces du trimestre en cours seront acceptées	Caisse Primaire Assurance Maladie
Vous êtes demandeur d'asile, et indemnisé par Pôle emploi	Récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile + Attestation de paiement	Récépissé de demande d'asile inférieure ou égal à trois mois + Attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent	Préfecture + Pôle emploi

La carte ZOU ! Solidaire est résiliée de plein droit par SNCF, sans aucune indemnité pour les motifs suivants :

- fraude établie dans le dossier de demande de carte (fausse déclaration, falsification des pièces justificatives)
- carte ou billet au tarif ZOU ! Solidaire falsifié(e)
- carte ZOU ! Solidaire périmée ou utilisée par une tierce personne
- outrage à agent lors du contrôle

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des données vous concernant en vous adressant, muni de votre carte d'identité, à : Carte ZOU ! Solidaire EFFIA Synergies CS 20406 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations concernant l'état civil et la résidence ainsi que celle des pièces fournies.

Fait à
Signature obligatoire

Le